

SUD INDUSTRIE - CAPGEMINI



Solidaires, Unitaires, Démocratiques

ALERTE ! FACE AUX PRESSIONS NE RESTEZ PAS ISOLES

2 400 suppressions de postes → Pression managériale = DANGER

LE CONTEXTE ALARMANT

20 JANVIER 2026 : Capgemini annonce **2 400 SUPPRESSIONS DE POSTES EN FRANCE**

Depuis cette annonce, nous constatons une **MULTIPLICATION DES PRESSIONS** sur les salariés :

- Entretiens individuels multipliés sans explication claire
- Réunions convoquées sans tenir compte des contraintes personnelles
- Demandes urgentes en dehors des horaires de travail
- Pressions sur la mobilité et les changements de poste
- Climat anxiogène entretenu volontairement

OBJECTIF DE LA DIRECTION : Vous isoler, vous fragiliser, vous pousser à partir

CES PRATIQUES SONT INACCEPTABLES

VOS DROITS SONT BAFOUÉS :

- × **Convocations sans préavis** : Vous avez droit à un délai raisonnable
- × **Entretiens sans CSE** : Pour certains sujets, vous pouvez demander une assistance
- × **Réunions hors horaires** : Votre vie personnelle doit être respectée
- × **Pressions psychologiques** : Le harcèlement moral est un délit
- × **Mobilité imposée** : Une mutation ne peut être imposée sans motif légitime

LA LOI EST DE VOTRE CÔTÉ !

Le Code du travail protège les salariés contre les pratiques abusives et le harcèlement moral.

NE RESTEZ PAS SEULS !
L'ISOLEMENT EST LEUR ARME
LA SOLIDARITÉ EST LA NÔTRE



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE IMMÉDIATEMENT

1. NE SIGNEZ RIEN SOUS PRESSION

- ÿ Prenez le temps de lire
- ÿ Consultez SUD Industrie AVANT de signer
- ÿ Vous avez le droit de refuser

2. DOCUMENTEZ TOUT

- ÿ Notez les dates, heures, personnes présentes
- ÿ Conservez tous les emails et messages
- ÿ Faites des captures d'écran
- ÿ Ces preuves seront essentielles

3. CONTACTEZ-NOUS IMMÉDIATEMENT

- ÿ AVANT un entretien important
- ÿ DÈS qu'une pression s'exerce
- ÿ MÊME si vous pensez que c'est "normal"

4. PARLEZ AUTOUR DE VOUS

- ÿ Vous n'êtes pas le seul dans cette situation
- ÿ La parole collective protège
- ÿ Ensemble, nous sommes plus forts

Halte aux Pressions chez CAPGEMINI!



CES SITUATIONS VOUS SEMBLENT FAMILIÈRES ?

TÉMOIGNAGES REÇUS :

- "On m'a convoqué à 17h30 pour un entretien le lendemain à 9h"
- "Mon manager insiste pour que je postule sur un poste à 300 km"
- "Je reçois des emails de réunion obligatoire le dimanche soir pour le lundi"
- "On me dit que mon profil 'ne correspond plus aux besoins'"
- "J'ai 3 entretiens individuels en 2 semaines, personne ne m'explique pourquoi"

SI VOUS VIVEZ CES SITUATIONS, CONTACTEZ-NOUS !

POURQUOI CONTACTER SUD INDUSTRIE ?

1. NOUS CONNAISSEONS VOS DROITS

- ÿ Expertise juridique en droit du travail
- ÿ Connaissance des pratiques de l'entreprise
- ÿ Accompagnement personnalisé

2. NOUS VOUS PROTÉGEONS

- ÿ Présence lors des entretiens (selon les cas)
- ÿ Conseil sur les documents à signer
- ÿ Recours juridiques si nécessaire

3. NOUS AGISSEONS COLLECTIVEMENT

- ÿ Votre témoignage alerte sur les pratiques générales
- ÿ Nous pouvons interroger la direction
- ÿ Nous pouvons saisir l'inspection du travail
- ÿ Action collective = protection individuelle renforcée

4. CONFIDENTIALITÉ GARANTIE

- ÿ Vos témoignages restent anonymes si vous le souhaitez
- ÿ Nous ne transmettons rien sans votre accord
- ÿ Votre confiance est notre priorité

**NOUS AVONS BESOIN DE VOS TÉMOIGNAGES
REMONTEZ-NOUS TOUS LES CAS DE PRESSION**

Chaque témoignage compte
Ensemble, nous ferons cesser ces pratiques



CONTEXTE : LES 2 400 SUPPRESSIONS DE POSTES

CE QUE CAPGEMINI NE VOUS DIT PAS :

- Aucun plan social annoncé : Capgemini veut des départs "volontaires"
- Pressions pour vous pousser à partir : Moins cher qu'un plan social
- Vos droits sont menacés : Pas d'indemnités si départ "volontaire"
- 2 400 familles concernées : 2 400 vies bouleversées

NOUS EXIGEONS :

- ÿ Transparence totale sur le plan de réorganisation
- ÿ Arrêt immédiat des pressions
- ÿ Respect des droits de tous les salariés
- ÿ Si suppressions, un vrai plan social négocié

NOS ACTIONS EN COURS

SUD INDUSTRIE AGIT :

Interpellation de la direction sur les pratiques managériales
Alerte à l'inspection du travail sur le climat social
Compilation des témoignages pour actions collectives
Permanences renforcées pour vous accompagner
Veille juridique sur tous les dossiers

MAIS NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Plus nous aurons de témoignages, plus nos actions seront fortes.



VOUS N'ÊTES PAS SEULS

Des centaines de collègues vivent la même chose

Ensemble, nous pouvons résister

L'ISOLEMENT = LEUR VICTOIRE

LA SOLIDARITÉ = NOTRE FORCE

CONTACTEZ-NOUS MAINTENANT

Email : contact@sud-industrie-capgemini.fr

Tél/SMS : +33 7 64 44 61 42

Web : www.sud-industrie-capgemini.fr

RÉPONSE RAPIDE GARANTIE
CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE

CONCRÈTEMENT, NOUS POUVONS :

VOUS ACCOMPAGNER :

- ÿ Vous conseiller avant tout entretien important
- ÿ Relire avec vous les documents qu'on vous demande de signer
- ÿ Vous aider à rédiger des courriers de protection
- ÿ Être présent physiquement si besoin (selon les cas)

AGIR COLLECTIVEMENT :

- ÿ Alerter la direction sur les pratiques abusives
- ÿ Saisir l'inspection du travail
- ÿ Organiser des actions collectives
- ÿ Médieriser les situations si nécessaire

DÉFENDRE VOS DROITS :

- ÿ Constituer des dossiers solides
- ÿ Engager des procédures si nécessaire
- ÿ Vous représenter devant le CSE
- ÿ Mobiliser les avocats du syndicat si besoin

VOS DROITS ESSENTIELS (RAPPEL)

VOUS AVEZ LE DROIT DE :

- Refuser un entretien sans délai raisonnable
- Être accompagné lors de certains entretiens
- Refuser une mutation géographique (sauf clause de mobilité)
- Refuser de travailler hors horaires sans accord préalable
- Demander des explications écrites sur votre situation
- Saisir le CSE, l'inspection du travail, les prud'hommes
- Être protégé contre le harcèlement moral
- Contacter un syndicat librement et confidentiellement



NE LAISSEZ PAS LA PEUR VOUS PARALYSER

Chaque pression signalée nous rend plus forts

Chaque témoignage protège les autres

**CONTACTEZ-NOUS DÈS MAINTENANT
NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS**

SUD INDUSTRIE - Un syndicat de lutte, démocratique et interprofessionnel

Nous défendons tous les salariés, syndiqués ou non

Date de publication : 3 Février 2026

